

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Vœux et
motions

**OBJET :
MOTION
RELATIVE A LA
BAISSE
CONCOMITANTE
DES APL ET DES
LOYERS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 13

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 24.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 24.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

07 NOV. 2017

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Secrétaire : Mme Sarah EL KHAZ,

Le 20 septembre 2017, le gouvernement présentait sa stratégie pour le logement qui se déclinait en trois objectifs « construire plus, mieux et moins cher » ; « répondre aux besoins de chacun » ; « améliorer le cadre de vie ».

Cette stratégie trouve une partie de sa traduction concrète dans le projet de loi de finances pour 2018, notamment en son article 52 qui prévoit une baisse de 1,7 Milliard d'euros du montant des APL en la concentrant sur le seul parc social qui ne capte, pourtant, que 45% des aides.

Ainsi, la politique de diminution d'aides à la personne et de baisse concomitante des loyers d'environ 60 euros, comme annoncée par le Président de la République et imposée de manière autoritaire aux bailleurs sociaux, affectera de manière significative leur situation financière. Elle contribuera inéluctablement à freiner leur politique d'investissements en logements neufs, en réhabilitation, en entretien et en optimisation énergétique du parc existant. Et ce ne sont pas les contreparties annoncées, en termes de taux de livret A et de lissage de la charge de la dette, qui résoudront la situation, celles-ci étant parfaitement illusoirs.

Ainsi, le choc de l'offre poursuivi va se traduire inexorablement par une chute de l'offre et les locataires, actuels et futurs, en seront les premières victimes.

Concrètement, pour notre département, la baisse des recettes pour l'ensemble des bailleurs sociaux audois s'élèvera à 8,5 millions d'euros, entraînant une

dégradation de leur autofinancement de 65 à 90 %. Ceci est d'autant plus choquant que, de manière totalement inéquitable, ce sont les bailleurs qui accueillent le plus grand nombre de demandeurs de logement très modestes qui sont les plus fortement touchés.

De plus, cette baisse drastique des investissements des bailleurs sociaux audois, évaluée à 80 millions d'euros, aura un effet négatif conséquent sur la vitalité de l'économie locale et, notamment, sur les entrepreneurs locaux dans le bâtiment, menaçant à terme environ un millier d'emplois non délocalisables.

Dans ces circonstances, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal de Castelnaudary émet le vœu que :

- le gouvernement renonce à s'attaquer aux loyers des bailleurs sociaux, qui sont au cœur de leur équilibre économique et sur lesquels sont assis leurs annuités de remboursement d'emprunt,
- le gouvernement fasse d'une véritable politique des « aides à la pierre », le cœur du « choc de l'offre » annoncé et permette ainsi aux bailleurs sociaux de construire des logements dont les loyers seront accessibles aux plus modestes de nos concitoyens,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de M. le Maire et émet le vœu que :

- le gouvernement renonce à s'attaquer aux loyers des bailleurs sociaux, qui sont au cœur de leur équilibre économique et sur lesquels sont assis leurs annuités de remboursement d'emprunt,
- le gouvernement fasse d'une véritable politique des « aides à la pierre », le cœur du « choc de l'offre » annoncé et permette ainsi aux bailleurs sociaux de construire des logements dont les loyers seront accessibles aux plus modestes de nos concitoyens.

*APPROUVE PAR 29 VOIX POUR
4 ABSTENTIONS*

Ampliation faite le :

06 NOV. 2017

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

02 NOV. 2017

Par publication le :

07 NOV. 2017

Par délégation,

Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 02.11.2017
N 011-211100763-20171030-2017-280-DE